



MAIRIE de FARBUS

9 rue de la République – 62580

Tél. : 03 21 58 68 57- Fax : 03 21 58 74 46

e-mail : mairie-farbus@wanadoo.fr

SALLE POLYVALENTE

CONVENTION DE LOCATION

	Une journée sans cuisine ni vaisselle	300 €
	Une journée avec cuisine et vaisselle	400 €
	Deux journées sans cuisine ni vaisselle	340 €
	Deux journées avec cuisine et vaisselle	480 €

DATE DE LA LOCATION :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Attestation d'assurance à fournir OBLIGATOIREMENT et au plus tard lors de la remise des clefs.

A pris connaissance des conditions et du règlement (Voir au Verso).

« Pour la remise des clefs, veuillez contacter Monsieur Sylvain MOREL
Adjoint aux Fêtes, au 06 15 38 21 47 ou 03 21 22 57 84 (de préférence par S.M.S)».

**Un état des lieux sera effectué avant et après la remise des clés
Les clefs seront rendues le lendemain à la Salle**

Fait à FARBUS, le

Signature du preneur,

Signature et Cachet de la Mairie,

Ci-joint la liste de vaisselle.

RÈGLEMENT

LA VAISSELLE CASSÉE, détériorée ou égarée sera facturée comme suit :

3 € pour 1 assiette ou 1 couteau, 2 € pour 1 verre, 1 tasse, 1 cuillère ou 1 fourchette et sur facture pour 1 plat, 1 saladier ou tout autre ustensile.

Toute dégradation aux locaux sera facturée en sus après estimation des travaux à effectuer.

LE RÈGLEMENT se fait en deux versements à la Trésorerie de Vimy, après appel de celle-ci :

- ✚ Acompte de 50 % du montant total à la réservation ;
- ✚ Solde de 50 % du montant total (+ bris et dégradation) après utilisation des locaux ;
- ✚ Une majoration de 40 € sur la facture de solde de location serait réclamée si la salle est rendue sale et non balayée ou si la vaisselle est rendue sale, de même si le tri des déchets n'avait pas été respecté.
- ✚ En cas de désistement, l'appel de l'acompte sera maintenu.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE ou devant l'entrée principale (côté rue de la Paix) **afin de ne pas créer de rassemblement par respect des riverains**. Il est cependant possible de fumer dans la cour. A cet effet, un **cendrier** est à votre disposition et nous vous demandons de **le vider à la fin de votre location**.

Attention, les punaises, clous, scotchs (à éviter) et patafix sont tolérés mais à condition de les retirer après votre réception

Nous vous demandons de garder les **portes et fenêtres fermées côté rue de la Paix**.

LE TRI DES DÉCHETS :

- ✓ **Container jaune** : emballages recyclables (papier, briques alimentaires, boîtes d'emballages, cartons, bouteilles en plastique, boîtes de conserve vides, barquettes aluminium).
- ✓ **Container vert** : déchets non recyclables.
- ✓ Vous devez enlever vos bouteilles vides à la fin de votre réservation.
Deux bennes à verres sont à votre disposition sur les places de la Gare et Saint Exupéry.



RAPPEL

- ☞ **Nettoyage et rangement après utilisation.**
- ☞ **Assurances Vol et Responsabilité Civile sont OBLIGATOIRES.**

FONCTIONNEMENT DU LIMITEUR SONORE :

Attention, dès que le niveau sonore dépasse le seuil (90 dB) :

- 🔊 *La lampe témoin s'allume, le régisseur de la sonorisation doit donc diminuer le son.*
- 🔊 *Si la valeur moyenne sur 30 secondes dépasse le seuil, la lampe clignote durant les 30 secondes suivantes.*
- 🔊 *Si la valeur moyenne sur 10 minutes dépasse le seuil, le limiteur coupe le signal et coupe le secteur sur les prises pendant 10 secondes puis se réarme automatiquement.*
- 🔊 *La 1^{ère} et la 2^{ème} coupure sont effacées une heure après leur apparition s'il n'y a pas eu d'autre dépassement.*
- ✳ *Au 3^{ème} dépassement de la valeur moyenne sur 1 minute, intervenu dans moins d'une heure, **le limiteur coupe définitivement le secteur.***

Signature du Preneur,